



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AOÛT 2019

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	20	22	02

Vote	
A L'Unanimité	Pour : 22
	Contre : 00
	Abstention : 00

L'an 2019, le 08 Août à 17:00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la SALLE DES DELIBERATIONS, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 3^{ème} session ordinaire de l'année. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 02 Août 2019.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02 Août 2019.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) - M. Claude MAGLOIRE (1^{er} Adjoint) - Mme Josette OTTO AZINCOURT (2^{ème} Adjointe) - M. Renaud RENIER (3^{ème} adjoint) - Mme Dany MARCIN PLANTIER (4^{ème} Adjointe) - Mme Gilberte EUGENIE (6^{ème} Adjointe) - M. Philippe RENIER (7^{ème} Adjoint) - Mme Achille Germaine HATILIP ROCH (8^{ème} Adjointe) - M. Léonard Edwige BARTHEL - M. Claude JERSIER - Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE - M. Louis LAROCHELLE - M. Michel CHAIBRIANT - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - Mme Christelle GILLES - Mme Justina FAVORINUS - M. Jean-Philippe NOËL - Mme Chantal MACHARES - M. Jimmy FAUSTA - Mme Laurence CHRISTOPHE _____ (20)

REPRÉSENTÉS : Mme Louisiane DEGLAS ayant donnée procuration à Mme Justina FAVORINUS – Mme Laurence LAROCHELLE ayant donnée procuration à Mme Dany MARCIN PLANTIER _____ (02)

ABSENTS : M. Justin RUPAIRE (5^{ème} Adjoint) - Mme Ninette SAINTE - Mme Lucie LAROCHELLE - M. François EDAU - Mme Annick BARTHEL - M. Jean-Luc LIBER - M. José JULAN _____ (07)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Madame Marie-Agnès SAINT-VAL a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Convocation du Conseil Municipal en date du :

02 AOÛT 2019

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

-de sa réception en PREFECTURE DE BASSE-TERRE le :

12 AOÛT 2019

-et de sa publication le :

12 AOÛT 2019

D_20190808_01

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 2019 DU SERVICE DE L'EAU DE LA RÉGIE DES EAUX

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu délibération du Conseil Municipal du n° 12 du 27 mars 2019 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2019 du Service de l'Eau ;
- Vu le projet de Décision Modificative budgétaire n°1 présenté par Monsieur le Maire pour le Service de l'Eau de la commune de Trois-Rivières qui s'équilibre comme suit :

.../...



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 08 Août 2019

.../...

Imputations/Libellés	Propositions nouvelles DM n°1	
	Dépenses	Recettes
Chap .11 Charges à caractères général Art.6226 : Honoraires	-10 200.00 €	
Chap .66 charges financières Art.66111 : intérêts réglés à l'échéance	10 200.00 €	
Equilibre de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00€

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide,

A l'Unanimité,

Article 1

D'Adopter la Décision Modificative n°1 du Budget de l'exercice 2019 du Service de l'Eau de Trois-Rivières.

Article 2

D'Autoriser le Maire à effectuer, à l'intérieur de chaque chapitre, les virements de crédits qui seraient nécessaires, et à ouvrir en cas de besoin de nouveaux articles.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE

